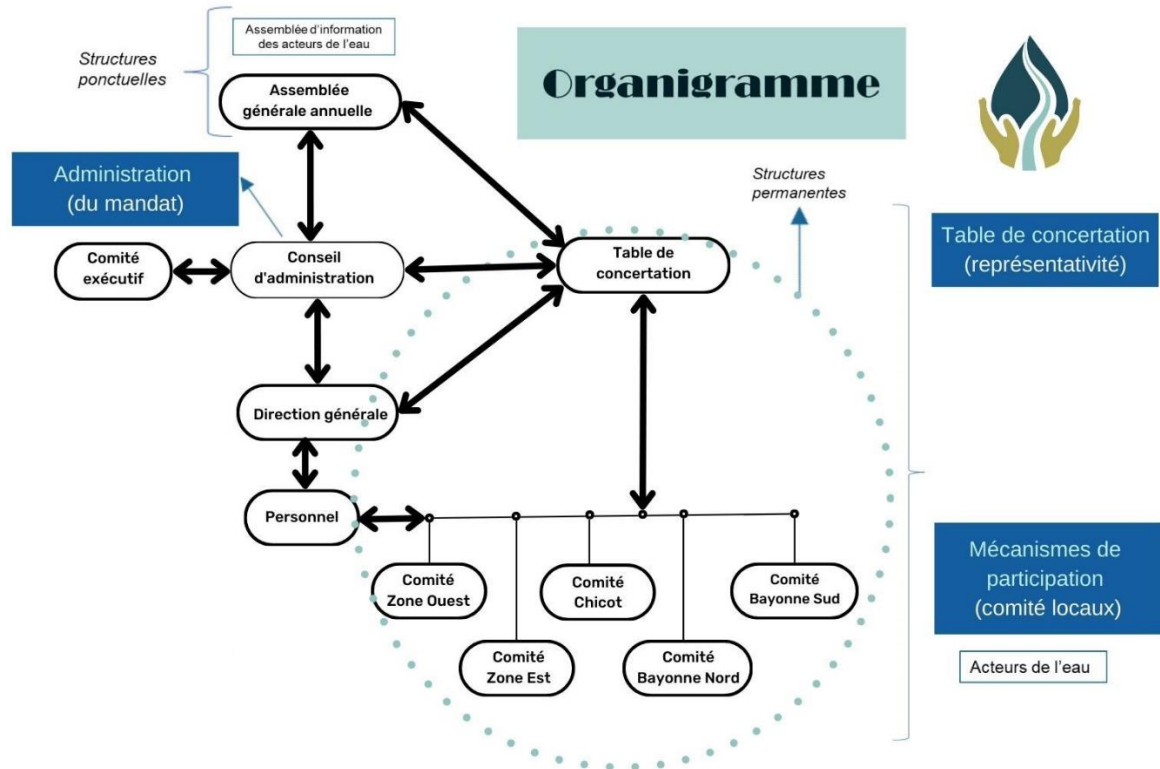


STRATÉGIE DE MOBILISATION

Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne

Volet 1 : Autodiagnostic

- Étape 1. Structure de l'OBV et parties prenantes



L'OBV Zone Bayonne possède deux structures distinctes : le conseil d'administration et la table de concertation. De plus, une assemblée générale a lieu annuellement afin d'informer les acteurs de l'eau. Les membres du conseil d'administration s'occupent de la gestion administrative de l'organisme. La table de concertation planifie les ressources en eau du territoire de la Zone Bayonne. Les comités locaux alimente la table sont des mécanismes de participation des acteurs de l'eau sur les enjeux liés à l'eau à l'échelle local.

Les flèches sont bidirectionnelles pour toutes les composantes, les informations circulent donc dans les deux sens. Les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes sont décrits ci-dessous.

Structure de l'OBV Zone Bayonne

Assemblée générale

Réunion annuelle entre les membres où il y a élection du conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.

Rôles :

- Présenter les états financiers et le rapport d'activités de l'année précédente ;
- Permet aux membres de s'exprimer.

Responsabilités :

- Amende et adopte les lettres patentes ;
- Adopte toute modification des règlements généraux ;
- Adopte les états financiers de l'organisme ;
- Nomme l'expert-comptable ;
- Nomme les administrateurs du conseil d'administration ;
- Reçoit les prévisions budgétaires.

Comité exécutif

Composé de cinq officiers : président(e), 1^{er} vice-président(e), 2^e vice-président(e), trésorier(ière) et d'un(e) secrétaire pour un mandat d'un an ou jusqu'au moment de leur remplacement.

Rôles :

- Aide à la gestion quotidienne de l'organisme ;
- Émet des recommandations au conseil d'administration.

Responsabilités :

- Assume les responsabilités qui lui sont dévolues par le conseil d'administration.

Conseil d'administration

Composé de 16 membres issus des secteurs publics, économiques et communautaires, agissant au nom de l'organisme.

Rôles :

- **S'occupe de la gestion administrative de l'organisme.**

Responsabilités :

- Agit et prend des décisions pour l'organisme tout au long de l'année ;
- Assure la bonne gestion de l'organisme et la poursuite de sa mission ;
- Responsable de la livraison des mandats donné par le ministre du MELCCFP ;

- S'assure que la démarche de planification et le processus de concertation sont respectées ;
- Au besoin, définit et révisé la mission et les objectifs généraux de l'organisme ;
- Révoque ou modifie les règlements généraux de l'organisme ;
- Adopte les politiques ;
- Approuve le plan d'action de l'organisme ;
- Autorise les transactions financières et contractuelles ;
- Adopte les états financiers et les prévisions budgétaires de l'organisme ;
- Désigne certains administrateurs aux postes de dirigeants de l'organisme (président, 1^{er} et 2^e vice-président, trésorier(ière), secrétaire) ;
- Détermine les pouvoirs et les fonctions des officiers ;
- Nomme la direction générale et détermine sa fonction, ses pouvoirs et ses responsabilités et fixe son traitement et autre condition et terme de son emploi ;
- S'assure de l'embauche du personnel pour l'organisme
- Comble les postes vacants au C.A.

Direction générale

La direction générale relève du conseil d'administration.

Rôles :

- Veiller au bon fonctionnement de l'organisme au quotidien ;

Responsabilités :

- Préparer les rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif ;
- Rédiger le rapport d'activités et organiser l'assemblée générale ;
- Préparer et faire le suivi du budget annuel ;
- Assurer la gestion des opérations et projets de l'OBV Zone Bayonne ;
- Assurer la gestion des ressources humaines ;
- Orienter et superviser l'exécution du travail des employés ;
- Collaborer à l'élaboration, la mise à jour et à la mise en œuvre des politiques et procédures adoptées par le conseil d'administration (CA) ;
- Préparer et présenter des rapports au CA sur une base régulière ;
- Mettre en œuvre et effectuer le suivi des décisions du CA ;
- Représenter l'organisme auprès des instances locales, régionales et provinciales ;
- Faire rayonner l'organisme en participant à des événements (promotion de la mission et des services de l'organisme) ;
- Répondre aux questions d'ordre général du public concernant l'OBV Zone Bayonne ;
- Développement de partenariats.

Permanence de l'OBV

Rôles :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'eau de l'OBV Zone Bayonne ;
- Agir à titre de facilitateur en permettant aux citoyens et acteurs de l'eau de se réunir afin de discuter dans un cadre d'écoute et de respect mutuel des enjeux relatifs à l'eau sur le territoire de gestion ;
- Collaborer à la planification et la réalisation d'activités en lien avec le plan directeur de l'eau.

Responsabilités :

- Aider à la planification et la réalisation d'activités de sensibilisation et d'éducation ;
- Coordonner l'élaboration et la mise à jour du plan directeur de l'eau de la Zone Bayonne ;
- Mobiliser les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
- Coordonner les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau ;
- Coordonner un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
- Collaboration et partenariat à divers projets ;
- Gérer les adhésions des membres de l'organisation.

Table de concertation

Composée d'une représentativité équilibrée de 17 représentants provenant de quatre (4) domaines d'activités : municipal, communautaire, économique et autochtone.

Lieu d'échange et de prise de décisions sur les enjeux de l'eau du territoire pour réaliser la mission d'élaboration et de suivi du plan directeur de l'eau.

Rôles :

- Décider de la planification stratégique des ressources en eau de son territoire ;
- Représenter les usages de la ressource et des milieux associés ;
- Transmettre l'information au réseau qu'il représente ;
- Mobiliser les acteurs du territoire ;
- Respecter la confidentialité ;
- Désigner un substitut ;
- Élire un président de la table de concertation.

Responsabilités :

- Élaborer et maintenir une planification territoriale des ressources en eau et ses usages (plan directeur de l'eau) ;
- Suivre l'avancement vers l'atteinte des objectifs de planification ;
- Identifier et suivre la mise en œuvre des actions qui permettront l'atteinte des objectifs de planification ;
- Promouvoir et communiquer les activités et les progrès de la table ;
- Contribuer activement à la mobilisation des acteurs de l'eau du territoire de l'OBVZB.

Comités locaux

Composé d'acteurs de l'eau, les comités se veulent un outil de réflexion sur les enjeux reliés à l'eau à l'échelle local.

Représente 5 comités en fonction des secteurs :

- **Comité Bayonne Nord** (secteur nord de la rivière Bayonne)
- **Comité Bayonne Sud** (secteur sud de la rivière Bayonne)
- **Comité Chicot** (secteur de la rivière Chicot)
- **Comité Zone Ouest** (secteur ouest (la rivière La Chaloupe, la rivière Saint-Joseph et la zone résiduelle sud)),
- **Comité Zone Est** (secteur est (la rivière Cachée et la zone résiduelle est)).

Rôles :

- Aider l'OBV de la Zone Bayonne à mieux comprendre les réalités des bassins versants et des cours d'eau de chaque secteur ;
- Aider l'OBV Zone Bayonne à identifier les problématiques locales et proposer des initiatives, projets et actions terrain réalisables et mobilisateurs à l'OBV.

Responsabilités :

- Participer activement à réaliser et valider le PDE dans le secteur ;
- Réalisent des actions visant la protection de l'eau à l'échelle de leur territoire.

- Étape 2. Concertation

Voici les résultats des réflexions qui ont été réalisés lors de notre table de concertation en avril 2023.

Moyens techniques pour la préparation et la structuration des rencontres	Situation actuelle	Discussions et améliorations
<p>1-L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voir la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table (s) de concertation ?</p>	<p>Secteur municipale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 sièges (4 comblés) <p>Secteur communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 sièges (3 comblés) <p>Secteur économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 sièges (4 comblés) <p>Secteur Autochtone</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 siège (1 comblé) 	<p>Il serait important de combler les sièges vacants afin d'assurer une représentativité équilibrée. Il est important de bien représenter les comités locaux qui représente les acteurs de l'eau.</p> <p>Il a été convenu que cela était une priorité pour les représentants car pour eux il est important que tous soient représenté et que l'on connaisse leurs opinions. (Objectif 2)</p>
<p>2-L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table (s) de concertation ?</p>	<p>-Les documents sont envoyés 10 jours avant les rencontres.</p> <p>-Les documents de compte rendu sont aussi disponible sur notre site internet qui a une page dédiée à la table de concertation.</p>	<p>-Tous sont satisfait du processus. (C'est pour cette raison qu'aucun objectif n'a été formulé en ce sens).</p> <p>-Nous avons réalisé un sondage auprès des représentants afin de savoir combien d'entre eux avaient consulté notre page internet et la moitié ont répondu l'avoir consultée.</p>
<p>3-L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elle ?</p>	<p>Il est prévu 4 à 6 rencontres dans l'année. En 2023, nous avons prévu 5 rencontres de la table dont 3 en automne. La durée des rencontres est adéquate de 3 heures.</p>	<p>Tous semblent d'accord avec le nombre de rencontre. Il est recommandé de mieux espacer les rencontres.</p> <p>Aucun objectif n'a été sélectionné pour ce moyen vu que seulement 1 représentant a émis cette recommandation mais cela sera quand même considéré</p>

		dans le choix des prochaines rencontres.
4 -L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table ?	Aucune cueillette n'a été réalisé, il était difficile pour les représentants d'en discuter. Nous avons donc proposé aux membres de voter sur l'approche qu'il préférerait pour le portrait des représentants.	Aucune remarque et commentaire. Vu qu'il n'avait aucun commentaire, nous n'avons pas choisi d'objectifs pour ce moyen.
(Question adaptée à notre réalité) 5 -Les liens de communications de la table avec le conseil d'administration et les comités locaux sont-ils acceptables ?	La table de concertation et les comités locaux viennent d'être créés, il est donc difficile pour l'instant d'en évaluer l'efficacité. Il est clair que le conseil d'administration tient à garder un lien avec la table, c'est pour cette raison qu'il a deux sièges au CA pour des représentants de la table de concertation.	-La majorité se disent satisfait des liens de communications. -Le point à améliorer est le lien de communication entre les comités locaux où il n'y a pas de représentants encore. Ce point a été mentionnée comme prioritaire par les représentants. (Objectif 1)

Éléments fondamentaux de concertation lors des rencontres de la table de concertation	Situation passé et/ou actuelle	Améliorations
1 -L'approche d'animation actuelle permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités ?	Lors de la discussion, nous étions à notre deuxième rencontre. Ils ont mentionné qu'ils avaient eu trop peu de rencontre pour se prononcer.	Trop tôt pour se prononcer! Pour cette raison, l'élément n'a pas été retenu pour émettre un objectif.
2 -La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce dès le début des rencontres) certaines oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents ?	Selon les règles de fonctionnement, la décision adoptée doit être celle qui satisfait et représente le mieux les intérêts et les points de vue de chaque représentant. À défaut de pouvoir établir le consensus, le vote est alors utilisé à majorité.	La table n'avait que deux rencontres, il est mentionné qu'il est difficile de se prononcée. La majorité sont satisfaits du vote à majorité. Il est proposé que l'on pourrait utiliser un minuteur, un compte à rebours ou un temps de parole de 2 minutes. Il est proposé que ce soit au président de dénouer les situations.

		Vu le très peu de rencontre et aucune opposition à ce jour, aucun objectif n'a été formulé.
3 -La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table de concertation ?	Nous avons fait un comparatif avec l'ancienne façon de faire avec le CA. Le CA suivait seulement les projets et donnait son appui sur ceux-ci.	La moitié des représentants ont dit ne pas savoir. Trois représentants ont indiqué que l'OBV tenait compte des besoins et intérêts et un répondant a signifié un manque de suivi du plan d'action. Étant donnée le résultat du bilan présenté à la table, cet élément fut retenu. (Objectif 5)
4 -La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants dans l'exercice de planification des ressources en eaux et des milieux qui lui sont associés ? A-t-on les moyens ?	Dans le passé l'OBV ne prenait pas en compte des capacités des ressources humaine disponible et les capacités financières car on ne les connaissait pas et il n'avait aucunes discussions. Les capacités des ressources humaines et financières étaient tenues en compte seulement lors de montages de projets.	Tous étaient d'accords pour dire que dans le passé le plan d'action ne prenait pas en compte les capacités financières et ressources humaines. Les représentants ont répondu à la 2e question "A-t-on les moyens ?". <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens se résument au temps passer à la Table : 1 répondant - Non, manque de ressources financières : 3 répondants - Ne sais pas : 2 répondants - Moyens limités : 2 répondants Vu le manque de moyen financier et que cela est une grande préoccupation pour les représentants, cet élément a été sélectionné. (Objectif 4)
5 -Dans les rencontres de concertations, quel mode de prise de décision est privilégié ?	Selon les règles de fonctionnement, toute question soulevée dans le cadre d'une rencontre et qui n'a pas trouvé consensus auprès des représentants doit être décidée à la majorité des voix (50% + 1).	Cinq représentants ont signifié que ce mode de décision est adéquat et qu'ils ont le sentiment d'être compris ? Trois représentants favoriseraient un consensus à 75%. Il était difficile pour eux de donner leur avis car ils n'ont pas eu à prendre de

		décisions importantes encore. Vu le très peu de rencontre et aucune opposition à ce jour, aucun objectif n'a été formulé.
6 -L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur/réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation ?	Par le passé, il était difficile d'avoir des rétroactions avec le milieu. Anciennement avec le CA, il y avait peu de retour des représentants. La table n'a pas encore eu besoin de prendre de décisions importantes qui nécessitait un retour dans leur secteur Au moment de cette discussion, il était donc difficile pour eux de se prononcer.	Suggestion des représentants. <ul style="list-style-type: none"> - Fournir un bilan ou rapport par organisme ou secteur avec actions réalisées, budget, etc. : 1 représentant - Mieux connaître la structure. Moyens de communication (liste courriel) s'assurer de diffuser à l'intérieur de nos organisations : 1 représentant - Créer un groupe de discussion sur la plateforme Teams pour faciliter le partage de documents internes : 2 représentants - Les communications sont adéquates : 2 représentants - Besoin de faire connaître l'organisme pour susciter l'intérêt : 1 représentant Cet élément fondamental est important pour la table dont deux objectifs ont été formulé. (Objectifs 3 et 6)
7 -L'approche du processus de concertation permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente ?	Pour l'instant, vu le peu de rencontre réalisée de la table, il est difficile pour eux de ressortir les blocages. Cette réflexion sera intéressante à la fin du processus de mise à jour du PDE.	Trop tôt pour se prononcer. Aucun objectif n'a été formulé vu le trop peu de rencontres réalisées.

Volet 2 : Opérationnalisation

- Étape 3. Vision de mobilisation ; Objectifs de mobilisation ; Indicateur ; Actions

Vision de mobilisation :

Notre approche est guidée par la collaboration, l'engagement, le partage et la mobilisation des acteurs afin d'assurer la pérennité des ressources en eau pour les générations futures.

Objectifs de mobilisation, Indicateur, Actions :

1. Structure de l'OBV
1. D'ici juin 2024, mettre en place les 5 comités locaux. Indicateur (s) : Nombre de rencontres réalisés pour chaque comité local Cible (s) : Une (1) Action 1: Réaliser une rencontre pour chaque comité de la Zone Bayonne.
2. Éléments techniques (concertation)
2. D'ici juin 2024, combler tous les postes de la table de concertation. Indicateur (s) : Nombres de postes vacants Cibles (s) : Cinq (5) Action 1: Trouver un représentant pour chaque secteur non représenté. Action 2: Les représentants ayant des contacts dans les postes manquants feront des démarches de recrutement ou de facilitation de contacts.
3. Éléments fondamentaux (concertation)
3. D'ici février 2024, créer une plateforme web interne pour faciliter les discussions et le partage de documents interne. Indicateur (s) : Nombre de plateforme Cible (s) : Une (1) Action 1: Créer une plateforme d'échanges pour les représentants de la table en intégrant les documents de la table. Indicateur (s) : Personne responsable Cible (s) : Une (1) Action 2: Nommer une personne responsable pour gérer la plateforme. Indicateur (s) : Nombre de représentants de la table Cible (s) : Douze (12) Action 3: Accompagner chaque représentant de la table (si besoin) sur comment utiliser la plateforme.
4. D'ici mars 2025, rassembler tous les moyens et ressources disponibles des programmes financiers pour chaque secteur d'activité. Indicateur (s) : Nombre de rencontres réalisées Cible (s) : Une (1) Action 1: Intégrer l'échange lors d'une rencontre de la table. Indicateur (s) : Nombre de rencontres réalisées Cible (s) : Une (1) Action 2: Réaliser une recherche sur les différents programmes financiers et fondations disponibles pour les représentants.

5. D'ici 2025, assurer un suivi du bilan annuel des réalisations par les représentants de la table.

Indicateur (s) : Nombre de sondages compilés

Cible (s) : Dix-sept (17)

Action 1: Faire remplir un sondage à chaque représentant sur les réalisations de leur secteur.

Indicateur (s) : Nombre de rencontres réalisées

Cible (s) : Une (1)

Action 2: Faire un bilan et plan de match lors d'une rencontre de la table de concertation (après compilation des sondages).

4. Formation en mobilisation

6. D'ici juin 2024, avoir reçu une formation pour l'ensemble de la permanence de l'OBV Zone Bayonne et pour les représentants.

Indicateur (s) : Nombre de formations

Cible (s) : Une (1)

Action 1: Sondage auprès des représentants de la table afin de bien déterminer leurs besoins de formation en mobilisation.

Action 2: Formation de mobilisation conjointe avec d'autres organismes de la région ayant un objectif similaire.

5. Questionnaire à la fin de chaque rencontre

7. D'ici janvier 2024, mettre en place un questionnaire (avec les 6 questions du MELCCFP) à la fin de chaque rencontre de la table de concertation.

Indicateur (s) : Nombre de sondages compilés par rencontre

Cible (s) : Dix-sept (17)

Action 1: Remettre à la fin de chaque rencontre le sondage à chaque représentant de la table.

Action 2: Compiler les sondages remplis.

Indicateur (s) : Nombre de rencontres réalisées par année

Cible (s) : Une (1)

Action 3: Faire un bilan avec la table de concertation des résultats des sondages.